

INFORMATIONS SYNDICALES

7 septembre : les suites de la rencontre intersyndicale du 23 août

Communiqué CFDT, CFTC, CFE-CGC, CGT, FSU, Solidaires, UNSA

“Retraites : rien n'est joué ! Le 7 septembre, imposons nos revendications !”

Après les fortes mobilisations du premier semestre, et notamment le 24 juin dernier, les multiples initiatives qui ont ponctué l'été montrent la détermination des salariés à faire entendre leurs revendications et leurs propositions concernant le projet de réforme des retraites, dont le contenu est injuste et inacceptable.

La période estivale a été marquée par la persistance de la crise économique et sociale — la situation du chômage s'aggravant encore, notamment pour les jeunes — et par l'annonce de mesures de rigueur supportées essentiellement par l'ensemble des salariés. Le gouvernement poursuit une politique inadaptée en termes d'emplois et de pouvoir d'achat, qui accroît les inégalités.

Au moment où le projet de réforme des retraites va être examiné par le Parlement, les organisations syndicales rappellent leur ferme opposition à celui-ci.

Cette réforme ne répond pas aux enjeux actuels. Les questions d'emploi, notamment pour les jeunes et les seniors, celles des inégalités hommes-femmes, de la pénibilité, d'un financement durable appuyé sur une autre répartition des richesses produites, non seulement ne sont pas traitées, mais font porter à plus de 85 % les efforts sur les salariés.

La remise en cause des 60 ans avec le report à 62 et 67 ans des âges légaux va fortement pénaliser les salariés, et notamment ceux ayant commencé à travailler jeune, ceux ayant des carrières chaotiques et incomplètes, en particulier les femmes.

Les organisations syndicales considèrent aujourd'hui que rien n'est joué et appellent tous les salariés du privé et du public, les demandeurs d'emploi, les jeunes et les retraités à poursuivre la construction d'une mobilisation de grande ampleur, et à faire du 7 septembre prochain une journée massive de grèves et de manifestations.

Le gouvernement et les parlementaires doivent entendre la mobilisation des salariés et répondre à leurs revendications pour d'autres choix en matière de retraites, d'emploi et de pouvoir d'achat.

Les organisations syndicales se réuniront dès le 8 septembre pour analyser la situation et décider des suites unitaires à donner rapidement à la mobilisation.

Le 23 août 2010

Communiqué Force ouvrière

“Retraites : 7 septembre, exiger le retrait du texte gouvernemental”

Force ouvrière réaffirme qu'elle participera pleinement aux actions et manifestations du 7 septembre sur l'ensemble du territoire sur la base de l'exigence de retrait ou d'abandon du texte gouvernemental.

Elle regrette que cette revendication n'ait pas été retenue par les autres organisations syndicales, car elle a le mérite de la clarté. Quand un texte ne convient pas et que le gouvernement ne veut pas le modifier sur l'essentiel

(passage de 60 à 62 ans et de 65 à 67 ans), il faut abandonner ce texte pour construire une autre réforme respectueuse des besoins sociaux pour les générations actuelles et à venir. Fidèle à ce qu'elle explique depuis plusieurs semaines, Force ouvrière continuera à militer en ce sens, y compris dans les manifestations et grèves du 7 septembre 2010, et appelle les salariés à soutenir cette revendication.

Paris, le 23 août 2010

Editorial de Jean-Claude Mailly, secrétaire général de Force ouvrière, dans “FO Hebdo” daté du 23 août (extraits)

“Le projet gouvernemental s'inscrit dans une remise en cause importante des droits des salariés, dictée par une politique économique et sociale inchangée malgré les discours et la crise (...).”

Du côté de la Commission européenne, un Livre vert en préparation sur la retraite constate que “les Etats membres ont encouragé une plus grande part de la population à travailler plus longtemps en vue d'obtenir les mêmes droits qu'auparavant” et que “toutes les politiques, y compris celles des retraites, seront assujetties à l'assainissement budgétaire” (...).

Dans ces conditions, il convient de réussir le 7 septembre 2010. Force ouvrière y sera pleinement engagée sur la base de l'exigence de retrait du texte.



Là encore, il faut être sans ambiguïté. Quand un projet ne convient pas du tout et qu'il n'est pas amendable, il faut revoir entièrement la copie, donc exiger le retrait du projet actuel pour obtenir une autre réforme des retraites, respectueuse des droits des salariés et du progrès social.

Quand un plat est raté et toxique, il vaut mieux le jeter pour en faire un autre. Car ce n'est pas en ajoutant une pincée de sel ou une cuiller d'huile qu'on changera la donne.

Or c'est ce que le gouvernement veut laisser croire en disant que la porte n'est pas fermée sur la pénibilité ou les polypensionnés.

Ce qui se conçoit bien s'énonce clairement.

Le 7 septembre, exigeons le retrait du projet gouvernemental ! »

ÉCLAIRAGE

Quand Yvon Gattaz en appelle à la fin des syndicats

Dans un article publié dans la revue *Commentaire*, Yvon Gattaz, président du syndicat des entreprises de taille intermédiaire (ASMEP-ETI) et ancien président du CNPF (aujourd'hui le Medef), en appelle violemment à la « disparition des syndicats » de salariés. Ils constituent, selon lui, un obstacle à la « performance économique » des entreprises, c'est-à-dire à la réalisation de profits encore plus gigantesques par l'exploitation sans frein de la force de travail : « Les performances économiques des entreprises sont inversement proportionnelles à leur taux de syndicalisation. L'élimination s'impose donc économiquement », martèle-t-il. Il s'agit de substituer à l'action syndicale une politique d'individualisation : « Les meilleures entreprises françaises ont montré l'exemple. Elles ont supprimé ou réduit l'action des syndicats, mais elles l'ont remplacée obligatoirement par une intense politique humaine, individualisée, personnalisée (...). »

Selon *Le Figaro* (23 août), « la fin des syndicats et d'un certain patronat mériterait d'être l'un des thèmes de la prochaine université d'été du Medef, qui se déroule du 1^{er} au 3 septembre ».

Repères

Que sont les niches fiscales ?

Vendredi 20 août, à l'issue de la rencontre au Fort de Brégançon, l'Elysée a annoncé 10 milliards d'euros de hausses d'impôts, tout en précisant bien : « Ni l'impôt sur le revenu, ni la TVA, ni l'impôt sur les sociétés ne seront augmentés. »

Alors, qui va être touché ? La presse parle de taxer l'épargne, à l'exception du Livret A. De quoi s'agit-il ? Un lecteur nous écrit.

« Parmi les nombreuses attaques contre les salariés, et anciens salariés, pour “sauver l'écono-

mie”, je voudrais attirer l'attention sur les mesures envisagées de “taxation des revenus de l'épargne”. Ces attaques ne concernent pas que les “gros revenus”, puisque sont incluses “l'épargne salariale, l'épargne retraite et l'assurance-vie”. L'épargne salariale est née d'une ordonnance de De Gaulle en 1967.

Elle avait pour but de soustraire, au prétexte démagogique de l'intéressement aux bénéficiaires, une partie du salaire aux cotisations sociales (financement de la Sécurité sociale, cotisations chômage...).

Nous nous sommes déjà expliqués dans *Informations ouvrières* sur la différence entre taxation-budgétisation et cotisations. Parmi les salariés mis en préretraite ou les victimes des plans de licenciements qui ont touché une prime (non dorée, pour eux), beaucoup l'ont “placée” dans des “produits financiers”, qui drainaient des liquidités vers les banques et les assurances.

En voulant taxer ces contrats, le gouvernement change les règles en cours de jeu, et ce sont toujours les mêmes qui doivent payer la crise. Ces attaques font partie d'un tout et ont pour but

de sauver la spéculation. “Il ne faut avoir aucun état d'âme”, déclare Philippe Marini, rapporteur du budget au Sénat, dans un entretien accordé au *Parisien* (19 août 2010), cité par *Le Monde* (20 août 2010) » (1).

J.-C. J. ■

(1) Commentant ces annonces, l'ancien ministre, actuel secrétaire national du PS à l'Economie, Michel Sapin, les a qualifiées d'« esbroufe » (*Le Monde*, 22 et 23 août). « Esbroufe », 10 milliards prélevés dans la poche des salariés et des retraités ?

RETRAITES > Pour le retrait du projet gouvernemental

Appels communs à la grève le 7 septembre et à la tenue d'assemblées générales

Notre journal poursuit cette semaine encore la publication d'appels, dans l'unité des travailleurs et de leurs organisations, à la grève le 7 septembre pour le retrait du projet gouvernemental sur les retraites. Plus l'échéance du 7 septembre approche, plus les déclarations adoptées par les sections syndicales appellent à la tenue d'assemblées générales pour préparer cette journée de grève et discuter de ses suites.

Appel des sections CGT Pord, SUD-Rail Paris Saint-Lazare, FO Paris Saint-Lazare, CFTC Paris Saint-Lazare

“Retrait du projet de réforme des retraites ! La réforme Sarkozy-Fillon-Woerth n'est ni négociable ni amendable. Elle doit être retirée. Pas touche à nos retraites. Pas touche au T2”

« Les organisations syndicales CGT Pord, SUD-Rail, FO et CFTC appellent les cheminots et l'ensemble des salariés à se mettre en grève le 7 septembre 2010, jour du début des débats parlementaires sur la réforme des retraites.

Oui, il est possible de financer la retraite autrement, en abrogeant l'ensemble des réformes depuis 1993.

Si l'Etat et le patronat payaient leurs dettes, il n'y aurait pas de déficit, donc pas besoin de réforme. La réforme Sarkozy-Fillon-Woerth est synonyme de régression sociale sans précédent, par conséquent elle doit être retirée. De même, nous refusons toute remise en cause du financement des droits spécifiques des cheminots : le T2, c'est notre salaire, n'y touchez pas.

Les syndicats CGT Pord, SUD-Rail, FO et CFTC rappellent leurs revendications sur les retraites :

— garantir le droit à la retraite à 55 ans (50 pour les ADC avec retour des bonifications pour tous) ;

— maintenir le calcul sur les six derniers mois ;
— amélioration des droits à la retraite des cheminots contractuels ;
— garantir un niveau de pension correspondant à 75 % du dernier salaire (sur l'ensemble de la rémunération) et en aucun cas inférieur au Smic, pour 25 ans de service ;
— stopper l'allongement de la durée de cotisation avec un retour aux 37,5 annuités ;
— suppression de la décote ;
— revenir à la péréquation des pensions sur les salaires.

Notre démarche s'inscrit dans la préparation d'un mouvement fort, afin de faire reculer le gouvernement sur sa réforme, pour cela la grève interprofessionnelle généralisée doit être mise à l'ordre du jour.

Tous en grève le mardi 7 septembre 2010. Tous à l'assemblée générale à 11 heures. »

Au lendemain de la rencontre des organisations syndicales, un appel commun des unions départementales CGT, CFDT, FO, CFTC, CFE-CGC, FSU et UNSA d'Eure-et-Loir

“Mardi 7 septembre, mobilisation générale. Grève interprofessionnelle public-privé, retraités, sans-emploi, jeunesse..., pour le retrait de la réforme Sarkozy sur les retraites...”

« Le projet du gouvernement, injuste et inacceptable, n'est ni amendable ni négociable.

Il jette les bases du démantèlement des systèmes de retraite au profit des spéculateurs et assurances privées. Il repousse à 62 et 67 ans les âges légaux de départ à la retraite.

Il aggrave les décotes prévues par le plan Fillon de 2003 en augmentant les annuités à 41,5 dans l'immédiat.

Il s'attaque à tous les régimes de retraite, au Code des pensions et aux ré-

gimes des hospitaliers, territoriaux, pour privatiser tous les services publics. On doit gagner pour le maintien de la retraite à 60 ans.

Faire reculer le gouvernement sur le projet de loi sur les retraites, c'est porter un coup d'arrêt décisif à l'ensemble des projets qui visent à livrer les salariés et les acquis de 1945 aux spéculateurs et aux banquiers.

Tous en grève et manifestation le mardi 7 septembre. »

Finances publiques : appel commun des sections du Cher de l'Union SNUI-Solidaires-SUD, CGT, FO, UNSA, CFDT et SNAFIP

“Pour le retrait du projet gouvernemental, pour la participation aux heures d'information syndicale”

« Retraites : mardi 7 septembre 2010, tous en grève, dans l'unité, pour exiger le retrait du projet gouvernemental.

Le gouvernement a rendu public son projet de loi (...).

Le 7 septembre, les confédérations CGT, FO, CFDT, CFTC, FSU, Solidaires et UNSA appellent à une journée de grèves et de manifestations, le jour du dépôt du projet de loi au Parlement.

Les sections syndicales de la Direction départementale des Finances publiques du Cher :

— dénoncent les mesures injustes et inéquitables du financement proposé par le gouvernement ;
— estiment que ce projet gouvernemental n'est ni négociable ni amendable, qu'il doit être retiré ;
— invitent les collègues à participer aux heures mensuelles d'information qui se tiendront dès la rentrée ;
— les appellent à la grève le 7 septembre. La riposte doit être à la hauteur de l'attaque, dans l'unité, on peut gagner !

• Non au recul de l'âge légal de départ à la retraite !

• Non à l'allongement de la durée de cotisation ; 40 ans, c'est déjà trop !

• Suppression de la décote.

• Non à la remise en cause des avantages familiaux, du minimum fonction publique !

• Non à la hausse des cotisations induisant une baisse des salaires.

• Maintien du Code des pensions civiles et militaires.

Participez aux heures mensuelles d'information. Vierzon : jeudi 2 septembre, 10 h 30 ; Saint-Amand : vendredi 3 septembre, 10 h 30 ; Bourges Lahitole : vendredi 3 septembre, 15 heures ; Bourges Condé : lundi 6 septembre, 10 h 30 ; Bourges Trésorerie générale : jeudi 2 septembre, 15 heures ; Sancerre : lundi 6 septembre, 15 heures.

Neuf appels communs pour le retrait du projet gouvernemental à l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris

Parmi ces appels :

Déclaration commune des syndicats FO, CGT, CFDT, SUD Santé de l'hôpital Beaujon

« Les syndicats FO, CGT, CFDT, SUD Santé de l'hôpital Beaujon considèrent que nos retraites ne sont ni amendables ni négociables.

Les syndicats FO, CGT, CFDT, SUD Santé de l'hôpital Beaujon exigent le retrait de la contre-réforme sur les retraites du gouvernement.

Les syndicats FO, CGT, CFDT, SUD Santé de l'hôpital Beaujon déclarent ensemble : « Seule la grève interprofessionnelle dans l'unité public-privé peut imposer au gouvernement le retrait de sa contre-réforme des retraites. » Les syndicats FO, CGT, CFDT, SUD Santé de l'hôpital Beaujon appellent les personnels à faire grève et manifester le 7 septembre prochain (...). »

Déclaration publique des syndicats CGT et FO du groupe hospitalier Broca-La Rochefoucauld-La Collégiale

« Les syndicats CGT et FO de l'hôpital considèrent que nos retraites ne sont ni amendables ni négociables et exigent le retrait de la contre-réforme sur les retraites du gouvernement Sarkozy-Fillon-Woerth (...).

Pas touche à nos retraites (...). Un appel à la grève interprofessionnelle est indispensable pour imposer le retrait du projet de cette loi. »

Déclaration publique des syndicats FO, CGT, SUD Santé et CFDT de l'hôpital Saint-Antoine

« Les syndicats FO, CGT, SUD Santé et CFDT de l'hôpital Saint-Antoine considèrent que nos retraites ne sont ni amendables ni négociables et exigent le retrait de la contre-réforme sur les retraites du gouvernement (...). Un seul mot d'ordre : retrait du projet de loi sur les retraites ! »

Déclaration commune des syndicats CFDT, CGT, FO et SUD de l'hôpital Saint-Louis

« Tous ensemble le 7 septembre 2010 pour le retrait du projet de loi sur les retraites. Les syndicats CFDT, CGT, FO et SUD de l'hôpital Saint-Louis réaffirment leur opposition à la réforme sur les retraites. »

Déclaration publique des syndicats FO, SUD Santé, CFTC de l'AP-HP

« Les syndicats FO, SUD Santé, CFTC de l'AP-HP considèrent que nos retraites ne sont ni amendables ni négociables et exigent le retrait de la contre-réforme sur les retraites du gouvernement. Les syndicats FO, SUD Santé, CFTC de l'AP-HP déclarent ensemble : seule la grève interprofessionnelle dans l'unité public-privé peut imposer au gouvernement le retrait de sa contre-réforme des retraites. »

Déclaration commune des syndicats CFTC, CFDT, CGT, FO et SUD du siège de l'AP-HP

« Tous ensemble le 7 septembre 2010 pour le retrait du projet de loi sur les retraites. Les syndicats CFTC, CFDT, CGT, FO et SUD du siège de l'AP-HP réaffirment leur opposition à la réforme sur les retraites (...). »

Revue de presse

Expulsion des Roms, sécurité : réactions à droite et à “gauche”

Roms, immigrés, « Français d'origine étrangère », jeunes, etc., sont tour à tour désignés comme boucs émissaires.

Le ministre de l'Intérieur, Brice Hortefeux, menace : « Il y aura autant de textes, de lois, de règlements que la réponse au défi de la protection des Français l'exige. » Rappelant que le gouvernement respecte « les règles européennes », il précise : « Nous n'avons pas vocation à accueillir en France tous les Roms » (Le Monde, 22-23 août). Moyennant quoi, après l'expulsion de 10 000 Roms l'an dernier, le gouvernement voudrait en

expulser 850 d'ici fin août. Le ministre de l'Intérieur du gouvernement Berlusconi, Roberto Maroni, a salué ces expulsions, estimant que le gouvernement français « copiait simplement l'Italie ». Selon l'AFP (21 août), Maroni aimerait « expulser les ressortissants européens qui ne remplissent pas les critères minima en matière de revenus et de logements, et qui grèvent les finances de l'Etat ».

La brutalité de la politique du gouvernement Sarkozy suscite moult réactions. Dans la majorité, certains s'inquiètent. Dominique de Villepin,

dans une tribune virulente (Le Monde, 24 août), parle de « dérive inacceptable » : « Nous ne pouvons oublier, au-delà de l'indigne, jusqu'où peuvent conduire ces jeux-là. » L'ex-Premier ministre s'inquiète de la marche à la « rupture entre le sommet de l'Etat et la nation », et en appelle au « devoir de rassemblement ».

L'opposition dénonce la politique sécuritaire du gouvernement, sur laquelle Hortefeux affirmait (Le Monde, 22-23 août), à propos des « quartiers sensibles » : « Nous ne cédon pas un centimètre de terrain aux crapules qui voudraient y faire la

loi », en annonçant la création de « brigades spécialisées de terrain ».

Au PS, Arnaud Montebourg prône « un pacte de tranquillité publique », « le plus important (étant) l'association de la population et des habitants à la lutte contre la délinquance ». Ségolène Royal, rappelant sa proposition d'encadrement militaire des « jeunes délinquants » dans les régiments considérés comme « lieux d'éducation », souhaite « que ce ne soit pas la ligne laxiste qui l'emporte » au PS (Le Parisien, 23 août).

Isabelle RÉMY ■

Chronique

INTERNATIONALE

Pour que
"ça déraile"...

Jean-Pierre Raffi

« La France est-elle gouvernée par les agences de notation ? », s'interroge *Money Week* (20 août) au lendemain de l'avertissement lancé par l'agence de notation Moody's aux gouvernements français, britannique, allemand et américain, menacés par l'agence financière de voir baisser la fameuse « note AAA » censée établir le classement des pays en : « sûrs », « moins sûrs » ou « pas sûrs », c'est-à-dire du plus au moins lucratif pour les spéculateurs. Un scénario qu'on a déjà vu à l'œuvre il y a quelques mois en Grèce, avec les effets tragiques que l'on connaît pour les travailleurs et le peuple grecs. « Ce n'est pas une alerte, c'est une mise en garde », souligne *Le Monde* (18 août). Et c'est un fait qu'aussitôt proférée cette « mise en garde », le chef de l'Etat français convoquait d'urgence son Premier ministre, le ministre de l'Economie et celui du Budget pour visser la mise en place de la réforme des retraites et d'autres mesures de réduction des dépenses publiques.

Aux gouvernements, confrontés à la résistance des masses, qui ne mettraient pas en œuvre avec toute la rapidité exigée les contre-réformes — malgré le soutien que leur apportent certains au sommet des organisations ouvrières —, Moody's déclare : pas question de tergiverser, « il ne faut pas que ça déraile ».

Face à ces mêmes gouvernements — Sarkozy (droite) en France, Papandréou (PS) en Grèce, Merkel (droite) en Allemagne et Zapatero (PS) en Espagne... —, exécutants zélés des agences de notation et des institutions supranationales — Union européenne et Fonds monétaire international —, les travailleurs, eux, cherchent au contraire à réaliser un front unique avec leurs organisations pour que ces contre-réformes « déraillent ».

« C'est dans cet objectif, déclaraient les délégués ouvriers réunis en conférence d'urgence à Berlin en juin dernier, que nous décidons de resserrer l'échange politique entre nous, de nous épauler pour aider les travailleurs dans chacun de nos pays à imposer — par la réalisation de l'unité de leurs organisations sur la base du mandat ouvrier — leurs propres solutions débarrassées des exigences des marchés financiers et du capital, dont le système d'exploitation est seul responsable du désastre. »

Allemagne

L'exigence du retrait
de la loi sur la retraite à 67 ans
resurgit avec force

En Europe, quelles que soient les différences entre les législations de chaque pays — liées à leurs histoires particulières —, les problèmes auxquels la classe ouvrière est confrontée ont rarement été aussi unifiés.

Marc Gauquelin

Au moment où, en France, à l'approche du 7 septembre, l'exigence de retrait du projet de loi sur les retraites grandit, la question resurgit avec force en Allemagne. La loi qui fixe, là-bas, l'âge légal de la retraite à 67 ans a été adoptée par le précédent gouvernement, gouvernement de « grande coalition » (CDU-CSU/SPD).

En vertu de cette loi, le ministre fédéral du Travail doit présenter un rapport en novembre prochain sur l'emploi des seniors. Dans toute l'Allemagne, l'exigence d'abrogation de la loi sur les 67 ans resurgit, tant et si bien que le président de l'IG-Metall, Huber, et celui de Ver.di, Bsirske,

« Beaucoup de sociaux-démocrates sont convaincus que les résultats électoraux catastrophiques de leur parti en 2009 sont liés à la loi sur les 67 ans »

se prononcent pour l'annulation de cette loi. C'est alors que, en toute hâte, la direction du SPD a décidé de monter au créneau. Le président du parti, S. Gabriel, a proposé un « compromis ». Il propose que la loi ne puisse s'appliquer comme prévu à partir de 2012, qu'elle soit reportée jusqu'à ce qu'un quota de 50 % des 60-65 ans soit employé dans les entreprises et les administrations...

Le noyau central du parti s'est réuni dimanche 22 août. Après une journée de discussion, il s'est



En 2007, une manifestation d'ouvriers d'Opel contre le report de l'âge de la retraite de 65 à 67 ans en Allemagne.

accordé sur ce « compromis ». La gauche du parti l'a accepté.

Il fallait avant tout empêcher qu'un désaccord au sein de la direction apparaisse au congrès du parti fin septembre. Pour éviter toute décision défavorable à la direction, ou même que le congrès vote contre la retraite à 67 ans, Gabriel propose de soumettre le « compromis » à la base du parti et de repousser la question au congrès de l'année prochaine.

Le risque est grand, en effet, car « beaucoup de sociaux-démocrates sont convaincus que les résultats électoraux catastrophiques de leur parti en 2009 sont liés à cette loi » (*Frankfurter-Rundschau*).

C'est dans ces conditions que la direction du SPD a voulu rencontrer d'urgence la direction du DGB. La réunion s'est tenue lundi 23 août. Michael Sommer, président du DGB, aurait, selon la *Deutsche Welle*, salué le fait que le SPD se serait « ravisé » à propos de la loi sur la retraite à 67 ans ; il aurait, toujours selon la même source,

émis le vœu que cette question soit au centre des prochaines élections fédérales.

Ce n'est évidemment pas ce qu'attendaient du président de la confédération les millions de syndiqués du DGB qui exigent plus que jamais le retrait de cette loi. En même temps, il faut remarquer que Sommer a fait preuve d'une certaine prudence, révélant l'immense pression qui s'exerce aujourd'hui sur cette question dans la confédération.

En Allemagne comme ailleurs, le mandat du syndicat n'est pas de se soumettre à la misérable manœuvre de la direction du SPD disciplinée aux directives de l'Union européenne et principal artisan de la défense du consensus avec Merkel. Le combat pour le respect du mandat, pour le retrait de la loi, ne fait que commencer. Nos correspondants en Allemagne nous annoncent qu'ils en rendront compte dans le bulletin de liaison n° 2 décidé à la conférence ouvrière européenne des 18 et 19 juin, à Berlin.

A propos des interviews de dirigeants syndicaux grecs et espagnols réalisées par la CGT

Comme si Papandréou et Zapatero n'existaient pas !

La direction confédérale de la CGT vient de rendre publiques trois interviews des principaux responsables syndicaux de Grèce, de Roumanie et d'Espagne. Ces interviews ont été réalisées à l'occasion du congrès mondial de la Confédération syndicale internationale (CSI) à Vancouver, en juin dernier.

Daniel Shapira

La direction confédérale de la CGT agit dans le cas présent comme représentante directe de la direction de la Confédération européenne des syndicats (CES) (1). Présentant ces interviews, le document confédéral de la CGT insiste sur « la solidarité que devrait incarner l'Europe »... comme si l'Union européenne, avec ses traités, de Maastricht à Lisbonne, pouvait incarner une autre solidarité que celle des spéculateurs. Et elle conclut sa présentation en situant ces interviews « tant dans le cadre de la préparation de la mobilisation européenne du 29 septembre prochain que dans la perspective du congrès de la CES, en juin 2011, à Athènes ».

Que disent en particulier les responsables syndicaux de Grèce et d'Espagne, où, comme on le sait, les plans d'austérité sont décidés et mis en œuvre par les gouvernements socialistes dirigés par Papandréou et Zapatero ?

Pour Yannis Panagopoulos, secrétaire général de la Confédération générale du travail de Grèce (GSEE), « les mesures antisociales, la contre-

réforme, nous ont aussi affaiblis face aux employeurs, qui en profitent pour exiger encore plus d'austérité et de rigueur. Ils sont actuellement en passe d'obtenir que le gouvernement mette en place un sous-contrat de travail pour les jeunes,

VI CUMBRE UNIÓN EUROPEA - AMÉRICA VI EUROPEAN UNION - LATIN AMERICA AND Madrid, 15 - 19 mayo 2010



Zapatero et Papandréou.

une sorte de CPE à la grecque. » Mais qui dirige le gouvernement grec ?

Panagopoulos ajoute : « Il faut que nous soyons bien conscients du jeu de la patate chaude auquel s'adonnent les dirigeants du monde : on a d'un côté Strauss-Kahn, qui critique les mesures d'austérité mises en œuvre en Europe, d'un autre Barroso, qui pointe l'incitation du FMI à conduire la rigueur. Ils sont en fait bien d'accord pour faire payer le coût de la crise aux travailleurs. » Tout à fait juste. Mais qui met en œuvre cette politique en Grèce ? On ne le saura jamais en lisant l'interview.

Quant à Javier Doz, secrétaire international des Commissions ouvrières (CCOO, Espagne), il commence par dire : « L'Espagne est, derrière la Grèce sans doute, le pays qui subit le plus actuellement la propagande conduite par les partisans de la rigueur et de l'austérité en Europe. » Et qui, en Espagne, organise cette propagande ? Javier Doz précise ensuite : « A partir du mois d'avril de cette année, et consécutivement aux changements intervenus au sein de la Commission européenne, le gouvernement a adopté un plan d'ajustement budgétaire. » D'accord, d'accord. Mais qui dirige le gouvernement espagnol ?

En fait, ces deux interviews ont une caractéristique commune : elles font comme si Papandréou et Zapatero n'existaient pas. La vocation du mouvement syndical en Grèce et en Europe peut-elle être de soutenir ces dirigeants gouvernementaux, membres de l'Internationale socialiste, au mépris de l'indépendance syndicale ?

Mais dans la voie d'une telle soumission, il ne peut y avoir aucune issue pour les travailleurs. Est-ce un hasard si les deux interviews se concluent par l'appel à la journée d'action européenne de la CES du 29 septembre ?

(1) Rappelons qu'en juin dernier, une délégation officielle de la CES auprès de l'Union européenne avait été conduite en commun par John Monks, le secrétaire général de la CES, et Bernard Thibault, accompagnés du secrétaire général adjoint de la CES, Joel Decaillon (issu de la direction confédérale de la CGT).

1910-2010, la retraite en dix épisodes

9. 2010. L'Union européenne pousse aux fonds de pension

Les directeurs de deux grands instituts économiques allemands viennent de se prononcer pour un départ à la retraite à 70 ans. C'est la nouvelle étape d'un processus en cours depuis une quinzaine d'années dans tous les pays d'Europe. Mais derrière l'augmentation du nombre d'annuités nécessaires pour bénéficier d'une retraite à taux plein comme derrière le report de l'âge légal de départ à la retraite, le véritable objectif de l'Union européenne est de livrer les régimes de retraite aux marchés financiers, c'est-à-dire à la spéculation, via les fonds de pension. C'est le but du Livre vert que la Commission européenne vient de publier. C'est le sens du récent arrêt de la Cour de justice européenne concernant l'Allemagne. C'est ce que démontrent les quelques repères ci-dessous. Le véritable objectif de la contre-réforme Sarkozy, à travers le relèvement de deux ans de l'âge légal de départ à la retraite, est bien là : pousser ceux qui le peuvent à souscrire des mécanismes d'épargne retraite fondés sur la capitalisation. Voilà pourquoi il n'y a aucun « débat » à avoir. Il n'y a qu'une exigence : en France comme dans tous les pays d'Europe, celle du retrait de ces plans anti-ouvriers.

NOS RETRAITES : N'Y TOUCHEZ PAS !

Repères

- **1990** : La Commission européenne publie une communication intitulée « *L'achèvement du marché intérieur dans le domaine des retraites* », amorçant la marche à la capitalisation pour tous les régimes de retraite complémentaire.
- **1992** : Traité de Maastricht, qui place toutes les dépenses de Sécurité sociale, dont les retraites, sous le joug de la procédure sur les déficits publics.
- **1997** : Le sommet européen d'Amsterdam (le premier où siège Jospin avec Chirac) adopte le plan d'action en faveur du marché unique, qui contient notamment comme objectif « *l'élimination progressive des restrictions apportées aux placements des fonds de retraite* ».
- **2001** : Le sommet européen de Stockholm invente la notion de « *vieillessement actif* » pour pousser, partout, à travailler plus longtemps.
- **2002** : Sommet de Barcelone (voir photo).

Par Daniel Shapira

Le 7 juillet dernier, la Commission européenne a publié un Livre vert intitulé « *Vers des systèmes de retraite adéquats, viables et sûrs en Europe* », et engage une « consultation publique » de quatre mois, jusqu'à la mi-novembre. L'axe de ce Livre vert peut être résumé ainsi : toutes les contre-réformes successives en matière de retraite n'ont pas suffi, il faut maintenant passer à autre chose. Depuis le sommet européen de Barcelone, la Commission européenne n'a cessé de prôner le report de l'âge légal de départ à la retraite. Tous les gouvernements d'Europe se sont exécutés. Mais cela ne suffit pas. Le Livre vert résume les contre-réformes de ces dernières années : « *Les Etats membres ont encouragé une plus grande part de la population à travailler plus et plus longtemps en vue d'obtenir les mêmes droits qu'auparavant : à cette fin, ils ont revu à la hausse l'âge ouvrant droit aux prestations de retraite, récompensé les départs différés à la retraite et pénalisé les départs anticipés, se sont détournés des prestations basées sur le salaire des meilleures années pour s'orienter vers des droits à pension fondés sur le salaire moyen de la carrière.* » Cela ne suffit pas : « *L'ampleur de la détérioration des finances publiques consécutive à la crise est équivalente à l'anéantissement de 20 années d'assainissement budgétaire.* Les contraintes budgétaires seront donc très importantes au cours des dix prochaines années (...). Maintes réformes des retraites ont contribué à limiter l'accroissement des dépenses futures dans le domaine des retraites publiques, mais il convient d'adopter d'urgence des mesures supplémentaires. » Il ne s'agit pas simplement de mesures quantitatives nouvelles : « *Au terme d'une décennie de réformes qui ont abouti à la modification des systèmes de retraite dans la plupart des Etats membres, il est à présent nécessaire de revoir en profondeur le cadre établi par l'Union européenne.* »

Le leitmotiv du Livre vert

Dès l'introduction, il indique clairement : « *L'objectif fixé par la stratégie précitée nécessite d'atteindre des taux d'emploi nettement plus élevés qu'actuellement dans la population âgée de 55 à 65 ans.* » Et après plusieurs passages sur la nécessité de « *travailler plus longtemps* », le Livre vert vient à poser la question soumise à la consultation : « *Comment parvenir à relever l'âge effectif de départ à la retraite et comment l'augmentation de l'âge ouvrant droit aux prestations de retraite pourrait-elle y contribuer ? Faut-il introduire dans les systèmes de retraite des mécanismes d'ajustement automatique à l'évolution démographique en vue d'équilibrer le temps passé au travail et le temps passé à la retraite ? Quel rôle l'UE pourrait-elle jouer à cet égard ? »* Il ne s'agirait plus de promouvoir des contre-réformes successives d'allongement de la durée du travail, mais d'instaurer une fois pour toutes,

au plan européen, un mécanisme coercitif automatique.

Le Livre vert pousse au développement des fonds de pension

C'est en fait là le véritable objectif du Livre vert, qui commence par citer le président de la Commission européenne, José Manuel Barroso : « *Les fonds de pension sont un élément important du système financier.* » Dans un chapitre intitulé « *Les objectifs primordiaux* », le Livre vert affirme : « *Il est nécessaire de poursuivre la modernisation des systèmes de retraite (...). Comme les taux de remplacement garantis par les retraites publiques vont diminuer dans la plupart des cas, il importe d'offrir suffisamment de possibilités de constitution de droits complémentaires, par exemple, en permettant aux citoyens de travailler plus longtemps et en facilitant l'accès aux régimes de retraite complémentaires (c'est-à-dire privés, NDLR).* » D'où la question posée par le Livre vert dans cette consultation : « *La législation européenne*

actuelle doit-elle faire l'objet d'une révision qui garantisse une réglementation et une supervision cohérentes des régimes de retraite par capitalisation (c'est-à-dire financés par un fonds d'actifs) et de leurs produits ? Si oui, quels sont les éléments à revoir ? »

Ces questions valent programme. Comme la crise financière a affaibli ou a vu s'effondrer les prestations fournies par les fonds de pension privés (ainsi, on apprend qu'en Hollande, une quinzaine de fonds de pension viennent de diminuer brutalement leurs prestations), la Commission européenne, avec son Livre vert, veut permettre aux marchés financiers de récupérer pour la spéculation des milliards de cotisations dans les fonds de pension en élaborant un nouveau cadre juridique contraignant. Le Livre vert conclut par l'appel à « *améliorer la gouvernance de la politique des retraites au niveau de l'Union européenne* ». Il s'adresse en particulier aux « *partenaires sociaux* », en envisageant « *une plate-forme commune* ». On voit la menace que ce Livre vert fait peser sur l'indépendance des organisations.



A Barcelone, en mars 2002, Jospin et Chirac, qui représentent la France au sommet européen, approuvent la décision de « *relèvement de l'âge moyen de sortie du marché du travail de 5 ans d'ici 2010* ». Quelques semaines plus tard, l'abstention ouvrière massive écarte Jospin du deuxième tour de la présidentielle.

Éclairage

**L'arrêt de la Cour de justice européenne contre l'Allemagne
Les retraites garanties par les conventions collectives condamnées**

Le 15 juillet dernier, la Cour de justice européenne (CJCE), l'une des institutions clés de l'Union européenne, a condamné l'Allemagne. L'objet du « délit » ? Le respect par l'Allemagne de conventions collectives sur les retraites d'entreprise, jugées par la CJCE contraires à la libre prestation de services et à la concurrence. Concrètement, en Allemagne, les employés (dans le cas présent de collectivités publiques) ont le droit de convertir une partie de leurs revenus bruts en faveur de futurs droits de pension. Et ces régimes de pension d'entreprise sont régis par des conventions collectives. La Commission européenne a fait appel à la CJCE contre l'Allemagne, car elle a considéré qu'il aurait dû y avoir un appel d'offres au plan européen pour le choix des assurances, au mépris de ce qu'avaient décidé les syndicats et les employeurs. Les arguments de la CJCE ? « *Le caractère fondamental du droit de négociation collective ne saurait, en tant que tel, impliquer la sous-*

traction automatique des employeurs communaux au respect des exigences découlant des directives 92/50 et 2004/18, qui font application de la liberté d'établissement et de la libre prestation des services dans le domaine des marchés publics (...). L'exercice d'un droit fondamental tel que le droit de négociation collective peut être soumis à certaines restrictions (...). Si, certes, le droit de négociation collective jouit en Allemagne de la protection constitutionnelle (...), il n'en demeure pas moins que, aux termes de l'article 28 de la Charte des droits fondamentaux, ce droit doit être exercé conformément au droit de l'Union (...). L'exercice du droit fondamental de négociation collective doit ainsi être concilié avec les exigences découlant des libertés protégées par le traité FUE. » Tout est dit. Au passage, on voit la réalité de ce qu'est la Charte des droits fondamentaux tant vantée par la CES. En clair, pour la CJCE, au-dessus des conventions collectives, il y a les appétits des fonds de pension, qui doivent être garantis via l'obligation d'appels d'offres au plan européen.

Photo AFP